



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Urbanisme

DELIBERATION
N°2024/n°42

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 31

DATE D'AFFICHAGE
21 juin 2024

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2024

OBJET:

**Autorisation de cession des
parcelles AL 540, AL 634p,
et AL 674p sises rue Maka**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE AU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

04/07/2024

ID : 059-215901125-20240627-D42_2024-DE

SEANCE DU JEUDI 27 JUI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Jeudi vingt sept juin à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration M. BROGNIET Patrick
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. Julien BECOURT – M. Frédéric MUSY

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2241-1 visant la gestion des biens communaux par délibération du conseil municipal ;

Considérant la parcelle AL 540 d'une surface de 167 m² et les parcelles AL 634p et AL 674p délimitées après bornage contradictoire de surfaces respectives de 336 m² et 263 m² ;

Considérant que les parcelles précitées, situées rue Maka à proximité des écoles Brassens et Curie, figurent au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Bruay Sur l'Escaut	AL 634p	Rue Maka	336m2 à extraire de 339 m2	Terrain à bâtir
	AL 540		167m2	
	AL 674p		263m2 à extraire de 5 847m2	
TOTAL			766 m2	

Considérant que les emprises AL 540, AL 634p et AL 674p seules, d'une surface totale de 766 m², forment un tènement foncier unique de forme irrégulière en nature d'espace vert,

Considérant que toutefois, ces parcelles font partie d'un tènement plus vaste regroupant parcelles AL 538, 539 et 630, appartenant à SIGH et les parcelles AL 540, AL 634p et AL 674p appartenant à la commune,

Considérant que sous réserve de la cession des parcelles communales et de celles de la SIGH au profit du même acquéreur, le tènement peut être qualifié de terrain à bâtir au sens du code de l'expropriation,

Considérant que la cession de l'ensemble de ces parcelles sera concomitante, au profit d'un même acquéreur,

Considérant que ce dernier disposera dès lors d'un terrain de 1200 m² environ bénéficiant d'une façade de plus de 30 mètre de long sur la rue Sylvestre Maka, voie publique réputée équipée,

Considérant que la commune a reçu une offre à hauteur de 25 000 € afin d'édifier une maison individuelle,

Considérant l'avis domaniale du 29 avril 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme du 6 juin 2024,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Céder les parcelles au prix de 25 000€ (vingt-cinq mille euros)
- Signer tous les actes nécessaires aux fins de cette présente

Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à PUNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,

S. DUHAMEL.

Signée le 03/07/2024
Transmis en préfecture 03/07/2024
Publié sur le site le 04/07/2024